

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00068

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION - CHOIX DU TRACE DE REFERENCE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 105

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 126

Délibération affichée le : 18 mars 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK,

VIA DOTELEC - iXBus

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY,
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Michel BEAL,
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à Mme Jennifer BONJOUR,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Olivier BROUILLOUX, Mme Delphine JUSSELME, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - BILAN INTERMEDIAIRE DE LA CONCERTATION - CHOIX DU TRACE DE REFERENCE

RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2015, le Conseil de Communauté a validé le programme de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway, les modalités de concertation ainsi que l'engagement de la concertation.

La première phase de concertation préalable sur le projet de prolongement de troisième ligne de tramway s'est déroulée du 15 juin 2015 au 15 janvier 2016. Elle porte sur les opportunités du projet, les objectifs du prolongement de la troisième ligne de tramway et les différents tracés envisagés.

Cette première phase de concertation se conclut par le bilan intermédiaire qui rend compte des échanges et des avis exprimés par le public. Le bilan intermédiaire permet notamment d'alimenter le programme de l'opération et les études du maître d'œuvre engagées depuis l'automne 2015. En complément des études techniques du maître d'œuvre, il permet d'apporter des éléments de choix nécessaires à la définition du tracé de référence.

MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de concertation ont été définies dans la délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2015, et complétées par la délibération du 04 février 2016.

La première phase de concertation sur le projet s'est déroulée du 15 juin 2015 au 15 janvier 2016. Afin d'informer et d'échanger avec les publics concernés, une réunion publique a été organisée le 15 décembre 2015.

L'information sur la concertation et sur le projet a été relayée à travers les supports suivants :

- dossier de concertation à disposition à Saint-Etienne Métropole, à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne et de Saint-Priest-en-Jarez, et sur les sites internet de ces collectivités et de la STAS,
- annonce de la concertation par voie de presse,
- diffusion d'une lettre d'information n° 1 du projet sur le secteur concerné,
- page dédiée sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, accessible depuis les sites Saint-Etienne.fr, de Saint-Priest-en-Jarez.fr et de reseau-stas.fr,
- articles d'information dans le magazine Saintémag (n° juin 2015, et décembre 2015),
- courriers spécifiques adressés aux maires des 45 communes, associations, chambres consulaires, partenaires pour la concertation,
- annonce de la réunion publique par voie de presse,
- affichage dans les lieux publics et le quartier du Soleil pour annoncer la date de la réunion publique et inviter à s'exprimer sur le projet,
- courriers spécifiques adressés aux maires des 45 communes, associations, chambres consulaires, partenaires pour la réunion publique,

- annonce de la réunion publique sur les panneaux lumineux de la Ville de Saint-Etienne.

Le public a pu apporter sa contribution au projet grâce aux outils mis à sa disposition :

- registre en ligne disponible sur la page du site Internet de Saint-Etienne Métropole dédié au projet (accessible depuis les sites de la Ville de Saint-Etienne, de Saint-Priest-en-Jarez et de la STAS),
- registres disposés dans les halls des mairies de Saint-Etienne et de Saint-Priest-en-Jarez, et au siège de Saint-Etienne Métropole, et à la Cité du Design le jour de la réunion publique,
- adresse postale pour tout envoi de courrier.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Le bilan intermédiaire de la concertation préalable est établi au 15 janvier 2016 dans un document annexé à la présente délibération synthétisant l'ensemble des avis formulés par tous les canaux ouverts à cette fin et lors de la réunion publique.

Il ressort de ce bilan une mobilisation forte autour du projet : au total, plus de 300 personnes ont participé à la réunion publique du 15 décembre 2015 et 308 avis ont été exprimés répartis de la manière suivante :

- 229 avis déposés sur le registre en ligne (74 %),
- 46 avis déposés sur les registres papier (15 %),
- 18 avis exprimés lors de la réunion publique (6 %),
- 15 avis transmis par courrier (5 %).

Les principaux éléments exprimés lors de la première phase de la concertation préalable sont les suivants :

- une adhésion générale au projet de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway, qui s'est notamment traduite par une implication des élus du territoire et une forte mobilisation de la population. 77 % des avis exprimés sont favorables au projet,
- une attente pour que ce projet métropolitain impulse un nouveau dynamisme, signe de l'attractivité du territoire stéphanois,
- un projet dont l'opportunité est confirmée pour accélérer le développement et le renouvellement urbain du territoire Nord-Est de Saint-Etienne,
- le souhait que le projet de tramway desserve les équipements sportifs, culturels et de loisirs. Le scénario n°1 desservant de nombreux équipements a obtenu les faveurs du plus grand nombre. Quelques avis proposent de prolonger le tramway vers les secteurs Nord-Est (Métare) et Est (Pont de l'Ane),
- un large consensus du public autour du choix du mode « tramway ». Même si à première vue ce projet de tramway peut paraître ambitieux et coûteux, replacé dans le contexte du territoire stéphanois et de son réseau structurant à forte dominante tramway, la mise en place d'un autre mode ne recueille que très peu d'adhésion,
- des inquiétudes sur les impacts du tracé qui sera retenu, sur la qualité du cadre de vie, notamment la circulation (particulièrement avec la mise en sens unique de la rue Claude Odde), le stationnement (restitution de poches de stationnement et création de parking relais) et le foncier (expropriations), ont été exprimées,
- le souhait d'une bonne prise en compte de l'intermodalité dans les aménagements et d'une attention toute particulière sur l'amplitude et la fréquence horaire de circulation du tramway le soir et week-end (notamment aux abords des équipements sportifs et culturels),

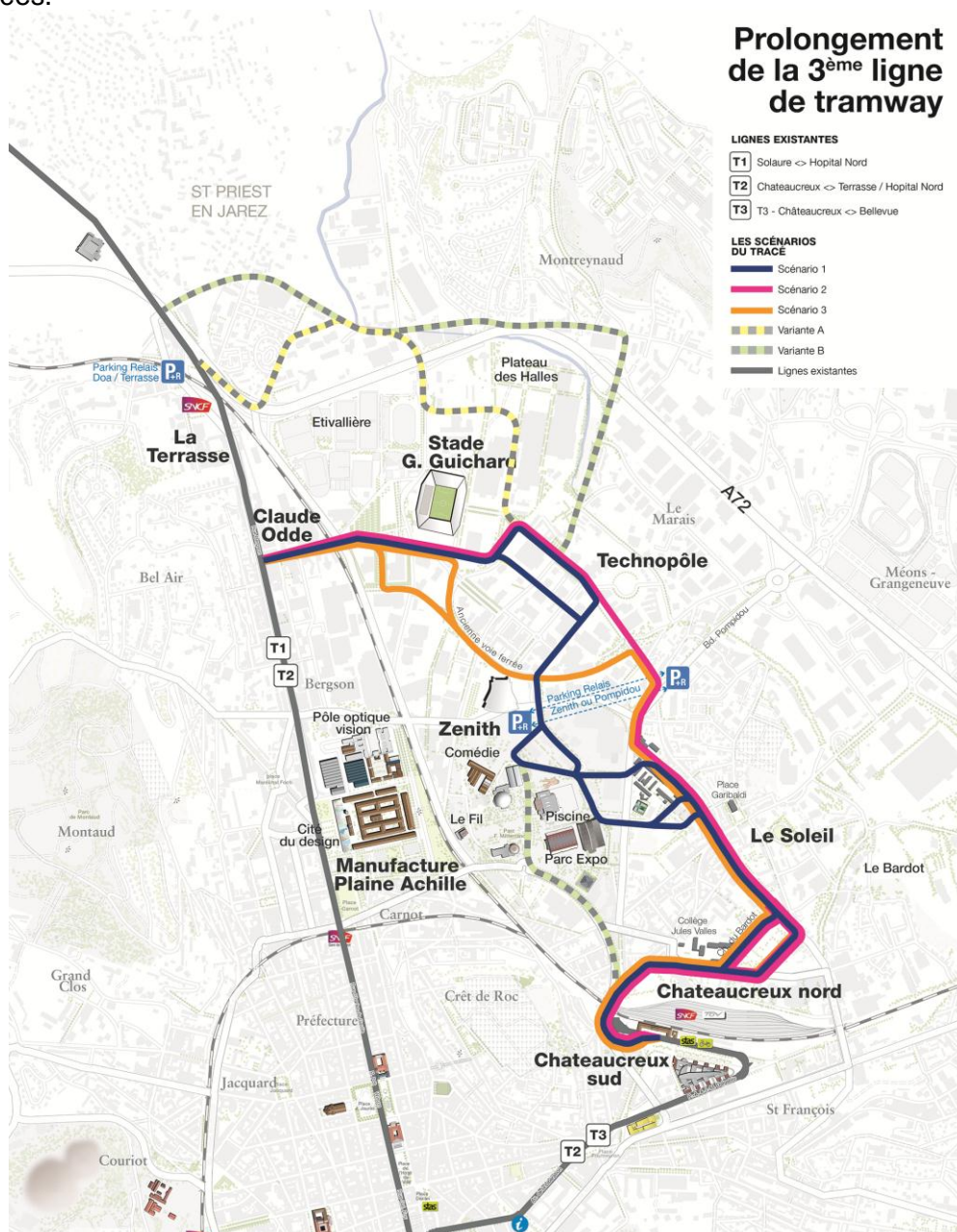
- des précisions à apporter sur le coût du projet au regard du tracé qui sera privilégié, et une inquiétude exprimée concernant le niveau de fiscalité et d'endettement de la Communauté Urbaine,
- un accueil positif des différentes actions mises en œuvre pour la première phase de la concertation sur le projet de tramway et l'engagement d'associer et d'informer la population sur l'avancée du projet.

Les nombreuses observations du public émises pendant la première phase de concertation préalable, ainsi que les propositions formulées, vont enrichir les études complémentaires et permettre de définir plus précisément le tracé de cette ligne de tramway.

Saint-Etienne Métropole entend, lors de la seconde phase de concertation apporter des éléments de réponse grâce aux études en cours et préciser les suites données aux principales observations ou questions formulées.

LE TRACE

Au stade de la première phase de concertation, plusieurs hypothèses de tracé étaient présentées.

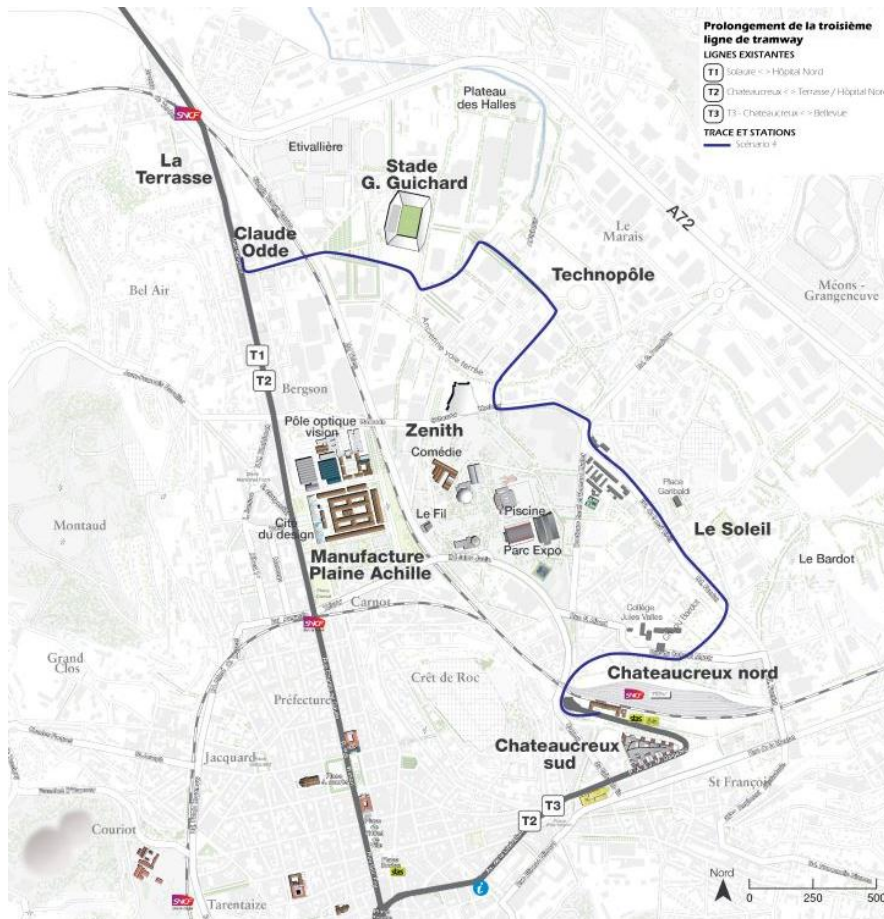


Il ressort des études préliminaires achevées début février 2016 que :

- le scénario 1, fortement plébiscité pour sa bonne desserte des équipements, propose un temps de parcours moins attractif que les 2 autres scénarios. Il génère des impacts fonciers importants notamment dans l'emprise des sociétés Axletech International et AFPA, et nécessite la réalisation d'un ouvrage de soutènement coûteux pour le rattrapage de pente entre le boulevard du 8 mai et la rue Servanton. Il offre en outre, du fait de sa sinuosité, une lisibilité moins bonne pour les usagers,
 - le scénario 2, qui dessert un potentiel de population et d'emplois équivalent au scénario 1, propose une desserte plus éloignée des équipements de loisirs de la Plaine Achille tout en offrant un temps de parcours plus performant et une meilleure lisibilité pour l'utilisateur,
 - le scénario 3, s'il offre un tracé et un temps de parcours plus performant du fait de son itinéraire plus direct qui emprunte l'ancienne voie ferrée, dessert moins d'opportunités et d'équipements.
- Les variantes A et B permettent de se rapprocher du quartier Montreynaud sans toutefois le desservir directement. Elles ne répondent que partiellement à l'objectif d'attractivité et de maillage du réseau tramway en proposant un temps de parcours plus long que le temps de parcours actuel sur l'itinéraire Châteaureux – Terrasse. Enfin, le raccordement depuis l'avenue François Mitterrand vers la station Terrasse propose un itinéraire peu lisible qui complexifierait encore le fonctionnement d'un pôle d'échanges déjà saturé.

Au regard des études préliminaires entamées depuis l'automne 2015 et du bilan intermédiaire de la concertation tenant compte des avis, suggestions, remarques et observations formulées, il est proposé un tracé préférentiel reliant la gare de Châteaureux à la rue Bergson via la ZAC Châteaureux Nord, le cœur de Soleil, le Zénith, le Technopôle et le pôle sportif stade Geoffroy-Guichard / Etivallière.

Ce tracé, dénommé « scénario 4 », emprunterait la rue Soulié, la rue Colonel Marey, le chemin du Bardot, le boulevard Fauriat / 8 Mai, la rue Kestner, puis passerait devant le Zénith, traverserait la voie verte pour emprunter la rue de la Robotique et la rue de la Presse et la rue de l'Innovation. Il passerait ensuite au Sud du stade Geoffroy-Guichard – allée Durkovic, longerait les parkings existants devant le stade, pour emprunter enfin la rue Claude Odde et se raccorder au réseau existant rue Bergson.



Ce tracé constitue une alternative au scénario 1 en desservant correctement les équipements de la Plaine Achille. Il présente par ailleurs un potentiel de dessertes sensiblement équivalent aux scénarios 1 et 2 avec un temps de parcours plus attractif que le scénario 1. Ce tracé constitue un juste compromis entre les scénarios 1 et 2 puisqu'il combine les avantages des deux et intègre les attentes du public notamment en termes de desserte des équipements.

Les élus du comité de pilotage du projet ont validé en réunion du 09 février 2016, le choix du « scénario 4 » comme tracé de référence du projet de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway.

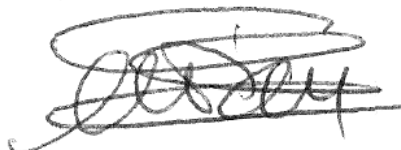
La seconde phase de concertation précisera les aménagements et les conditions d'insertion pour ce tracé préférentiel.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **prend acte du bilan intermédiaire de la concertation annexé à la présente délibération,**
- **conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme qui dispose que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, confirme la poursuite du projet sur la base du tracé préférentiel proposé.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 9 voix contre et 11 abstentions.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, loopy flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU